



## LOI « TRAVAIL »

### MOBILISATION JUSQU'AU RETRAIT !



### LA LUTTE DOIT SE POURSUIVRE ET S'AMPLIFIER !

Chez TOTAL, LES SALARIES des sites de Donges, Feyzin, Flandres, Grandpuits, La Mède et Normandie, ainsi que ceux du dépôt de Cournon ont montré la voie. Ils ont compris que c'est par la grève massive que nous pourrons faire pression sur le gouvernement pour le retrait de la loi «travail».

Partout, dans tous les établissements TOTAL, le mouvement doit se poursuivre et s'amplifier ! Comme il s'amplifie dans les autres professions ! A l'image des salariés des raffineries Exxon qui viennent de voter la grève et l'arrêt de leurs installations, à l'image des salariés des ports autonomes ou des dockers. A l'image également des routiers, qui malgré les belles promesses du gouvernement appellent à poursuivre le mouvement. A l'image, enfin des salariés des transports, et notamment ceux de la RATP qui envisagent de se mettre en grève à partir du 2 juin.

**Tous, comme plus de 70% des français disent non à la loi de casse sociale que propose le gouvernement VALLS et le président Hollande. Cette loi écrite sous la dictée du MEDEF et taillée pour permettre à toutes les directions d'entreprise de pratiquer le dumping social.**

Dans le pétrole, la loi El Khomri implique la **fin de notre Convention Collective Nationale du Pétrole**, car tout accord signé localement, **même inférieur**, pourra y **déroger**. En fonction des rapports de forces, on pourra voir des entreprises du pétrole dérogeant à l'anticipation conventionnelle à la retraite des travailleurs postés, dérogeant à l'obligation et au niveau des primes d'ancienneté ou de quart, dérogeant au temps de travail et au nombre de jours de congés ou encore ne garantissant plus les ressources nécessaires aux activités sociales et culturelles.... C'est tout notre système social qui risque d'être remis en cause.

### **Le gouvernement préfère la matraque et les gaz au dialogue**

Alors que le mouvement prend de l'ampleur et que partout des actions sont engagées pour exprimer de façon forte et visible le rejet de la loi, le gouvernement fait « donner la troupe », autorise l'utilisation de moyens disproportionnés pour intervenir sur les piquets de grève, matraque, gaze et bombarde les salariés ! A quand le tir à balles réelles !!?

Mais rien n'entame la détermination de ceux qui luttent. Et chaque intervention « musclée » ne fait que renforcer la mobilisation et déclencher de nouvelles grèves.

# La direction de TOTAL, elle aussi joue la provocation !

Dans un courrier adressé à tous les responsables de raffineries en France, le directeur de la Branche Raffinage Chimie en vient lui aussi à utiliser des méthodes inadmissibles mais malheureusement déjà connues : le chantage à l'investissement et à l'emploi.

Lui aussi parle de « prise d'otage » ! Mais de qui se moque-t-on !?

Alors que depuis 2008, des centaines d'emplois sont supprimés dans le raffinage et le marketing. Alors que l'année dernière encore la direction a annoncé le gel des embauches et donc de nouvelles suppressions d'emplois déguisées, elle ose aujourd'hui taxer les salariés grévistes de preneur d'otages !? Mais c'est bien elle qui prend en otage de façon permanente les salariés et leur famille en leur faisant craindre la perte de leur emploi pour permettre de gaver les actionnaires!

**Et grâce à la loi « travail » ce serait encore plus facile ! Alors les salariés du pétrole ont raison de se battre et de s'opposer à cette loi !**

## Les salariés ont besoin de nouveaux droits!

La CGT réaffirme que le code du travail est le socle commun collectif applicable à tous les salariés. **Les négociations de branches (Conventions collectives) et d'entreprises doivent**

**continuer d'améliorer les droits et non pas les remettre en cause.**

La durée légale du travail doit être abaissée à 32h00 avec maintien de salaire et création d'emplois. Cette revendication va dans le sens de l'histoire et du progrès social.

**Les droits des salariés (emploi, carrière, et reconnaissance des qualifications, formation professionnelle, protection sociale) ne doivent plus dépendre du contrat de travail mais être attachés à la personne, garantis collectivement, cumulables, transférables et opposables à tout employeur.**



**POUR OBTENIR LE RETRAIT DE LA LOI,  
NOUS DEVONS MAINTENIR LA PRESSION !  
TOUS ENSEMBLE !**